VILLE DE SHAWINIGAN

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Shawinigan, que, lors de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2026, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-794 décrétant un emprunt et une dépense de 525 000 $ pour la réalisation de travaux de maintien d'actifs de l'enveloppe extérieure de la vespasienne du parc Antoine-St-Onge.

Ce règlement a pour objet d'autoriser la Ville à procéder à la réalisation de travaux de maintien d'actifs de l'enveloppe extérieure de la vespasienne du parc Antoine-St-Onge.

Ces travaux sont éligibles à une subvention de 300 000 $ du ministère de la Culture et des Communication dans le cadre du volet 4.2 Municipal qui vise la préservation et la restauration de biens mobiliers et immobiliers de propriété municipale.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales le 19 novembre 2026.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 24 novembre 2026

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe